LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Une démarche de co-construction à l'échelle du territoire pessacais

Atelier de co-construction du PEDT en lien avec la réforme des rythmes scolaires

---

Relevé de conclusions de l'atelier élémentaire mardi 16 avril 2013

Participants	
Représentants de la Ville	Patricia Amiens, DGA *Éducation, Culture, Sports, Jeunesse,Vie associative et @ccueil* Caroline Haramburu, Chargée de mission action éducative Adeline Sauvanet, *Directrice de l'Éducation*
Représentants des Fédérations d'Education Populaire	Hervé Paugam, *Directeur des Francas de Gironde*
Représentants de l'Education Nationale	Samia Aït-Ali *école élémentaire Magonty* David Delattre, *Directeur de l'école élémentaire Magonty (remplaçant Mme Merle)* Marie Fournier, *Directrice de l'école élémentaire Cap de Bos (remplaçant Mme Carré)* Emmanuelle Levalet, *école élémentaire Édouard Herriot* Chantal Orban, *Directrice de l'école élémentaire Joliot Curie* Jean Peyratout, *école élémentaire Aristide Briand* Marguerite Gomez *Directrice de l'école élémentaire Montesquieu*
Représentants des parents d'élèves	Florence Carione, *FCPE Pierre Castaing* Pascal Fossat, *APEIM Magonty* Benoît Malinge, *FCPE Aristide Briand* Stéphanie Martin, *APEI Cap de Bos* Delphine Quezel, *APEI Aristide Briand* Franck Tanguy, *FCPE Édouard Herriot*

1/ Ordre du jour

• Retour sur le compte rendu de l'atelier précédent (définition des modalités, désignation d'un secrétaire de séance)
• Re-balayage des ambitions à partager pour aboutir à des propositions communes,
• Restitution du travail dans les autres ateliers,
• Retour sur les scénarios d'organisation en vue d'arrêter un scénario commun et partagé,
• Présentation de la méthode de travail pour la structuration des activités dans le cadre du scénario arrêté (pour les prochaines séances).

2/ Principaux points abordés

Patricia Amiens rappelle certains points : les Mairies ont l'obligation de proposer un service d'accueil périscolaire jusqu'à l'heure actuelle de sortie d'école (16h30) mais il n'y a aucune obligation de gratuité. À Pessac, l'engagement de la Mairie est d'assurer un service d'accueil sous la forme d'ateliers éducatifs jusqu'à 16h30, sans que les familles aient à en supporter directement le coût. Les ateliers éducatifs constituent un temps sous la responsabilité de la Ville. En outre, la tarification du périscolaire va évoluer afin de proposer une grille tarifaire plus juste, en fonction des ressources des parents.

Proposition de scénarii : sur la base des trois scénarii proposés par la Mairie, les représentants des enseignants et des parents exposent tour à tour deux scénarii.

Scénario proposé par les enseignants

Marie Fournier détaille les horaires d'un scénario issu d'une concertation entre les enseignants :

Pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi,

- la matinée commence à 8h30 et s'achève à Midi (3h30)
- la pause méridienne est de 1h45 (et non plus de 2h)
- la journée d'enseignement s'achève à 15h30

Les lundi, mardi et jeudi, un atelier éducatif de 1h

Le vendredi, l'accueil périscolaire commence à 15h30 sans que les parents aient à en supporter le coût (en quelque sorte, l'heure est compensée par quatre fois quinze minutes de pause méridienne en moins chaque jour).

Patricia Amiens répond qu'une telle proposition aurait un coût supplémentaire pour la Mairie (le personnel municipal est présent sur les 15 minutes de pause méridienne : aucune économie n'est générée ; en outre, la Ville aurait à assumer 1h d'accueil périscolaire en plus par semaine).

Par ailleurs, il est rappelé l'importance de maintenir une pause méridienne de 2h en vue de permettre à des écoles qui sont déjà en tension d'assurer le service de restauration tout en proposant un temps éducatif de qualité, et d'anticiper les évolutions d'effectifs dans le cadre de la démarche carte scolaire.

On remarque, suite à cette proposition, qu'il n'y a pas de diminution significative de la fréquentation de l'accueil le vendredi après-midi.

En conséquence, ce scénario ne peut être retenu.

Scénario proposé par les parents d'élèves

Pascal Fossat et Florence Carione présentent le choix retenu par les représentants des parents d'élèves sur les trois scénarios proposés par la Mairie (scénario n°3). Avec des ateliers d'une heure et demi deux fois par semaine (et donc deux après-midis d'enseignement jusqu'à 16h30) :

- Les intervenants auraient le temps de proposer des activités construites, cohérentes et structurées. Les parents insistent sur le manque de temps dans le scénario proposant quatre fois 45 minutes. En effet, ce délai leur semble vraiment trop court pour sortir de classe, organiser une activité et ranger en fin de séance. De plus, les propos recueillis

auprès de différents intervenants associatifs les confortent dans ce sentiment.

- 1h30 d'atelier éducatif permet le cas échéant de sortir de l'école lorsqu'il y a un parc ou une structure à proximité (ce que ne permettent pas les autres scénarii).

- Avec une demi-journée de classe supplémentaire le matin, le contenu des après-midis restants se trouve, de fait, allégé.

- 45 minutes d'atelier éducatif chaque jour ne laissent pas de créneau sur la semaine pour organiser des sorties. Les parents notent que souvent, les classes qui font des sorties sont obligées de se presser pour rentrer à 16h30. 3/4 d'heure en moins leur semble compromettre ces journées.

⇨ Marie Fournier répond que l'on peut demander des dérogations pour ne rentrer, par exemple, qu'à 17 heures si nécessaire. Les parents ont toutefois l'impression que ce type d'organisation n'est quasiment jamais utilisé.

- En dédoublant les ateliers éducatifs d'1h30 au sein d'une même école (deux jours pour la moitié des classes et les deux autres jours pour l'autre moitié) ou entre deux écoles (lundi et jeudi pour l'une et mardi et vendredi pour l'autre), on répartit les intervenants sur différents soirs de la semaine et on peut avoir une offre plus attractive lors du recrutement.

- En dédoublant les ateliers éducatifs d'1h30 au sein d'une même école, dans certains cas, l'occupation des locaux ou des espaces nécessaires à ces ateliers devient plus facile.

⇨ Les enseignants remarquent que ces locaux et espaces pourraient toutefois être également utilisés pour leurs cours (terrain de sport, bibliothèque etc.).

⇨ Avec le rétablissement de la classe le mercredi matin, en considérant le scénario n°3, David Delattre s'interroge, sur les plages communes pour les rencontres entre enseignants, alors que la cohésion des équipes fait partie des projets de la réforme.

⇨ Chantal Orban précise à nouveau que les scénarios 2 et 3 sont dérogatoires et qu'avec le scénario 3, la moitié des journées ne sont pas allégées. Elle note également que cela fait des irrégularités dans l'emploi du temps des enfants. Marie Fournier précise que la réforme est voulue pour aider les élèves en difficulté, et donc ne pas faire de journées trop longues.

⇨ Des enseignants s'interrogent sur le fonctionnement d'un tel emploi du temps si un animateur est absent. Qui s'occupera des enfants, si la moitié des enseignants a également cours ? Patricia Amiens répond que les ateliers éducatifs relèvent de la responsabilité de la Ville ; c'est donc à la Mairie de mettre en œuvre l'organisation nécessaire pour gérer les remplacements, comme elle le fait déjà sur le temps périscolaire. David Delattre note que l'organisation des ateliers d'1h30 décalés suivant les classes pourrait montrer ses limites en cas d'absence simultanée de plusieurs enseignants : comment se répartir les élèves au moment où la moitié des effectifs partira en atelier éducatif ?

Hervé Paugam rappelle la nécessité de "penser global" pour rester dans l'esprit des textes. Patricia Amiens ajoute que le point de cohérence et de convergence entre toutes les parties prenantes doit se trouver en travaillant sur le socle commun de compétences.

Autres poins abordés :

Jean Peyratout revient sur les APC : Les Activités Pédagogiques Complémentaires représentent en moyenne une heure par semaine. Cette heure peut servir à du soutien scolaire ou à d'autres choses telles que la préparation d'une sortie, d'un spectacle etc. avec un groupe qui n'est pas la totalité des élèves de la classe.

Marguerite Gomez revient sur le document de travail proposé par la Mairie. Dans le point sur l'égalité des chance, il serait important de noter la gratuité qui est incontournable...

Adeline Sauvanet lui répond que ce document porte sur des ambitions et des valeurs. La question de la gratuité n'est qu'un moyen et relève des modalités pratiques de mise en œuvre des ateliers qui seront définies par la suite, lorsque le cadre général sera arrêté.

Dans le paragraphe "... offrir la sérénité", Marguerite Gomez demande si on pourrait rajouter *"répondre à la demande de toutes les familles, notamment pour les écoles des quartiers prioritaires".* Patricia Amiens lui répond qu'on ne peut pas formuler les choses de cette façon sans tomber dans une logique consumériste qui ne répond pas du tout à l'esprit de la réforme.

Chantal Orban revient sur la phrase *"Améliorer le fonctionnement de l'école par une diminution de l'amplitude horaire des enseignants".* Patricia Amiens répond qu'"*enseignants*" a été remplacé par "*enseignements*".

3/ Propositions émanant du groupe, à soumettre aux instances d'arbitrage

- Les débats n'ont pas permis de faire émerger un consensus en faveur du scénario 1 ou du scénario 3.
- A l'issue des discussions, un point de convergence mérite d'être souligné : l'hypothèse de densifier les matinées à 3h30 est retenue par le groupe.

4/ Calendrier (prochaine réunion et objectifs de la réunion)

ATELIER "Maternelle"	Mardi 26 mars 17h-19h	Jeudi 18 avril 17h-19h	Mardi 14 mai 17h-19h	Lundi 3 juin 17h-19h	Mercredi 3 juillet 17h-19h
ATELIER "Élémentaire"	Jeudi 28 mars 17h-19h	Mardi 16 avril 17h-19h	Jeudi 16 mai 17h-19h		

Pour la prochaine séance, chaque acteur éducatif est chargé de réfléchir sur un axe précis pour avancer dans l'élaboration du Projet Educatif de Territoire :

- Pour les parents d'élèves : **Les références communes, les textes fondateurs**.
- Pour les enseignants : **Quels liens pourraient se faire à partir du socle commun ?** Ce n'est pas faire un état des lieux, mais mettre en exergue les enjeux éducatifs autour desquels on puisse se compléter.
- Pour la Ville : il s'agit de travailler sur **les ressources du territoire** (humaines et logistiques)

David Delattre remarque que la prochaine réunion est la semaine qui suit les vacances et que la consultation avec les autres enseignants risque d'être difficile à mettre en place d'ici-là.